

Conseil Municipal du jeudi 11 mars 2021 à 20 heures 30

Salle des Fêtes

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

➤ Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 29 janvier au 22 février 2021.

FINANCES LOCALES

- 1. Approbation du compte de gestion 2020 du receveur de la Commune pour le budget général
- 2. Approbation du compte administratif 2020 du budget général
- 3. Affectation des résultats 2020 du budget général
- 4. Autorisation de programme et crédits de paiement n°10 du budget général pour l'opération n°402 Réhabilitation de l'Espace Culturel Esvrien
- 5. Autorisation de programme et crédits de paiement n°12 du budget général pour l'opération n°407 Vestiaires du Gymnase,
- 6. Autorisation de programme et crédits de paiement n°13 du budget général pour l'opération n°408 Voies Douces,
- 7. Autorisation de programme et crédits de paiement n°14 du budget général pour l'opération n°412 Aménagements des bords de l'Indre,
- 8. Autorisation de programme et crédits de paiement n°15 du budget général pour l'opération n°401 Aménagement de la Gare,
- 9. Autorisation de programme et crédits de paiement n°17 du budget général pour l'opération n°416 Aménagements urbains,
- 10. Autorisation de programme et crédits de paiement n°18 du budget général pour l'opération n°409 Mise en sécurité de la voirie au lieu-dit Le Pavillon,
- 11. Présentation et vote du budget primitif 2021 du budget général, (Les dossiers complets relatifs aux comptes de gestion, aux comptes administratifs et aux budgets sont tenus à la disposition des membres du Conseil Municipal au service financier de la mairie),
- 12. Maintien des taux des taxes locales,

QUESTIONS DIVERSES